

LOT



MAIRIE
DE
L I V E R N O N
4 6 3 2 0

ARRETE MUNICIPAL

Téléphone : 05 65 40 57 33
E-mail : mairielivernon@wanadoo.fr
N°28-2023

Le Maire de la Commune de LIVERNON (Lot),

Vu, la demande présentée par l'association « Lo Peyro Lebado », représentée par Mme MEJECAZE Jackie, secrétaire de l'association, reçue le 06/03/2023.

ARRETE

Article 1 : Monsieur le Maire autorise la tenue d'un « Marché Paysan » du **mercredi 28 Juin 2023 au Mercredi 30 Août 2023**.

Article 2 : Les marchés se tiendront chaque mercredi dans le parc de la salle des fêtes de Livernon de 17 heures à 20 heures. Le marché du 19 juillet et du 16 Août 2023 seront prolongés avec restauration sur place et animation.

Article 3 : Les exposants devront se conformer au règlement de l'association « Lo Peyro Lebado », concernant le Marché Paysan de Livernon.

Article 4 : Le nombre d'emplacements d'exposants sera limité à 25 exposants.

Article 5 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Livernon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Livernon, le 27 Juin 2023

Le Maire,
Jacques COLDEFY.



En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse et ce dans un délai de deux mois à compter de la date de leur notification. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>